
**DÉLIBÉRATION N°2431 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS
EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DE 2023**

Date de convocation : 2 juin 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 20
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothee BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, Mme Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Caroline BOUGOT,
M. Amine PATEL, représenté par Mme Céline MAISONNEUVE,
M. Denis LENORMAND, représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme Marianne FERRY représentée par M. Hubert HACQUARD,
M. Philippe BAUD, représenté par M. Arnaud DESBOIS,
M. Marc SUSPIZE représenté par M. Frédéric ELLEBOODE,
M. Emmanuel PAYRAUD représenté par Mme Florence CURVALE

Absent non représenté :

Mme Chehrazade AINSEBA a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 18 heures 30.

2431 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DE 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2113-1 et suivants, L. 2121-14 à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2121-17,

Vu le Code Electoral et notamment les articles L. 280 à L. 2121-18, L. 293 et R. 131 à R. 147,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations en métropoles,

Considérant le guide du 17 mars 202 relatif au mandat des assemblée et des exécutifs

Vu la circulaire IOMA 2308397 DU 30 MARS 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués complémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant que toutes les communes concernées par le renouvellement de la série 1 des sénateurs doivent procéder ce jour au vote des délégués et suppléants en vue de constituer le collège électoral des élections sénatoriales de 2023,

Considérant que dans les Communes de 1 000 à 8 999 habitants, et dans lesquelles le Conseil municipal est composé de 27 à 29 membres, le Conseil doit élire 15 délégués et 5 suppléants pour les élections sénatoriales,

Considérant que l'élection des délégués et suppléants a lieu sur la même liste, lors d'un scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau est présidé par Madame le Maire et est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Marc LABELLE, M. Paul PARENT, M. François DEVERNAY, Mme Sophie DUBOIS,

Considérant que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer que si la majorité des Conseillers municipaux en exercice est présente,

Considérant que le Conseil Municipal est composé de 27 Conseillers, que 20 sont présents,

Considérant qu'après avoir déclaré que le quorum est atteint, la Présidente rappelle l'objet de la réunion qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales,

Considérant qu'après enregistrement des candidatures, la Présidente invite le Conseil à procéder, sans débat, à l'élection de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE UNIQUE : PROCÉDE à l'élection de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Sont candidats :

Liste « Choisir Bièvres » :

1	Anne PELLETIER-LE-BARBIER	2	M. Marc LABELLE
3	Mme Caroline BOUGOT	4	M. Benoist BERTHIER
5	Mme Chehrazede AINSEBA	6	M. Philippe BAUD
7	Mme Marie BRUCELLE	8	M. Arnaud DESBOIS
9	Mme Virginie BREC	10	M. Dan ATLAN
11	Mme Dorothee BRENEOL	12	M. François DEVERNAY
13	Mme Danièle BOUDY	14	M. Frédéric ELLEBOODE
15	Mme Céline MAISONNEUVE	16	M. Hubert HACQUARD
17	Mme Marianne FERRY	18	M. Denis LENORMAND
19	Mme Sophie DUBOIS	20	M. Amine PATEL

Liste « Aimer Bièvres c'est agir » :

1	M. Emmanuel MICHAUX	2	Florence CURVALE
3	M. Emmanuel PAYRAUD	4	
5		6	
7		8	
9		10	
11		12	
13		14	
15		16	
17		18	
19		20	

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

- **Election des délégués**

Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés (27) par le nombre des délégués (15) à élire.

Le quotient électoral est de : 1,8 arrondi à 2.

A la suite du vote, les résultats sont proclamés comme suit :

Nom de la liste	Nombre de délégués élus
Choisir Bièvres	14
Aimer Bièvres c'est agir	1

Sont déclarés élus :

1	Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER	2	M. Marc LABELLE
3	Mme Caroline BOUGOT	4	M. Benoist BERTHIER
5	Mme Chehrazede AINSEBA	6	M. Philippe BAUD
7	Mme Marie BRUCELLE	8	M. Arnaud DEBOIS
9	Mme Virginie BREC	10	M. Dan ATLAN
11	Mme Dorothee BRENEOL	12	M. François DUVERNAY
13	Mme Danièle BOUDY	14	M. Frédéric ELLBOODE
15	M. Emmanuel MICHAUX		

- Election des suppléants

Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés (27) par le nombre de suppléants (5) à élire.

Le quotient électoral est de : 5,4 arrondi à 5,5.

A la suite du vote, les résultats sont proclamés comme suit :

Nom de la liste	Nombre de suppléants élus
Choisir Bièvres	4
Aimer Bièvres c'est agir	1

Sont déclarés élus :

1	Mme Céline MAISONNEUVE	2	M. Hubert HACQUARD
3	Mme Marianne FERRY	4	M. Denis LENORMAND
5	Mme Florence CURVALE		

Fait à Bièvres, le **13 JUIN 2023**

Pour extrait conforme,
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres


